

Secteur Barrage



Sentier de la Pointe de l'aigle
Boucle de 2,2 km

Digue Morier

Barrage

Passage pour VTT

Il n'est pas possible de circuler en VTT dans le secteur du Barrage autre que celui-ci.

Rivière Kiamika

En cas d'urgence, composez le 911

-  Refuge Castor
-  Halte
-  Accueil du Barrage
-  Stationnement
-  Toilette sèche
-  Conteneur de déchets
-  Sentier d'accès piéton seulement
(Accès sites de camping et rive de sable)

Emplacements sans accès direct en véhicule

Emplacement 1 tente

301, 302, 403, 404, 406, 407, 408

Emplacement 2 tentes

303, 401, 402, 405, 409, 502

Emplacements avec accès direct en véhicule

Emplacement 1 tente

308

Emplacement 2 tentes

505

Emplacement 3 tentes

410, 411

Emplacement 4 tentes

501

Emplacement de roulottes ou de tentes*

101, 102, 201, 202, 203, 304, 305, 306, 307, 309, 503, 504, 506, 507, 508, 601, 602

*(Avec supplément pour les tentes)

